



Problème auto-école et déménagement

Par **allienna**, le **05/01/2008** à **11:44**

Madame, Monsieur,

Je suis actuellement en contrat avec une auto-école. Vivant chez mes parents, je devrai les suivre dans leur déménagement. Suite à cela, je serai à 130 km de l'auto-école. Ce déménagement se déroulera début mars, puis-je forcer mon auto-école à me donner les leçons de conduite nécessaire au passage de l'examen ou leur demander un remboursement au prorata des services qu'ils m'ont rendu. A ce jour, je n'ai pas encore eu une seule heure de conduite, alors que j'ai eu mon code de la route le 28/11/07 (la première heure de conduite devrait avoir lieu fin février).

Cordialement